

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN  
30129

GARD

Date :

Séance du **22 mai 2024**

Numéro :

L'an Deux mille vingt quatre

et le 22 mai

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	16	11

**Présents** : F. RICHARD – TRINQUIER, C. VIGO, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. MANCUSO, F. MARECHAL, M. BOMPARD, A. BOMPARD, C. LEMAREC, L. RIMLINGER

Date de la convocation
15 mai 2024

**Pouvoirs** : Néant

**Absents excusés** : M. T. de GOULET, S. VEIGALIER, G. GALEA, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE

Date d'affichage
15 mai 2024

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération

**Attribution d'aides individuelles****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**Article 1** : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

- GUIROUARD-AIZEE Guy : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- DE TREMUGE Christine : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- RALLO Francesco : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- DE CISKI Ilona : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- PEREZ Natacha : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- LUCAS Catalina : aide alimentaire de trois mois sur le dispositif « Paniers solidaires »
- Mme LOMPARKIA : aide alimentaire de deux mois auprès du Secours Populaire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Fabienne RICHARD-TRINQUIER

  
La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com